Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SINTEGRA — Tel : bureau - 0476181313 / M. Bachmann - 0783151971 / M. De Blaere - 0616200910
Aéronef (type couleur immatriculation)	C208 F-HSIN blanc / P68 F-HEEY orange / CTSL F-JDRU blanc / EC120 F-GYVE orange
Bénéficiaire (nom + téléphone)	IGN / Philippe DEBRU - 0664000896

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/07 - 15/07	Grenoble LFLG Gap LFNA	Grenoble LFLG Gap LFNA	-	-	-	Vols de mission photo par jour de grand beau temps, temps de vol total 20h, temps maximal par vol 5h
26/06						Vol accordé le 25/06/21
15/07 au 31/07						nouvelle période accordée - pas de vol début juillet
						COPIE aux SECTEURS du PNE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

dates initialement demandées : 07/06 au 31/08
Accord avec le créneau 1-15 juillet de préférence avec prévenance 2 jours avant le début des opérations.

Bien vouloir nous communiquer un petit bilan au 15 juillet de ce qui a été fait pour qu'on puisse évaluer si il reste des vols en août.

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 310 / 2021 MODIFIEE

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 10/06 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE